

fection des vêtements ecclésiastiques et des ornements d'église. En 1879, avec l'approbation de Mgr Duquesnay, évêque de Limoges, et la bénédiction du Rme Père Bernardin, Ministre Général des Frères Mineurs, elles ouvraient au Dorat une première maison de retraite pour les prêtres âgés et infirmes. Bientôt après, elles essaimaient à Montpellier et à Limoges.

Intimement pénétrées de la sublimité de leur vocation, c'est avec les attentions les plus délicates qu'elles honorent Notre-Seigneur dans la personne du Prêtre, "son autre Lui-même." Ces asiles sont comme de nouvelles Béthanies où le prêtre, fatigué par les luttes de la vie, épuisés par un ministère laborieux, vient se reposer, reprendre ses forces, ou se recueillir avant le dernier sommeil.

Les vénérables ecclésiastiques accueillis dans ces maisons de retraite reçoivent les soins les plus assidus de Marthe, tout en bénéficiant des prières et des sacrifices de Marie, car ces humbles Franciscaines font monter vers le Ciel d'incessantes supplications pour tous les besoins du clergé, mais surtout pour les âmes sacerdotales retirées dans leurs maisons.

Pour accroître leur action et venir plus efficacement au service du prêtre, les Franciscaines de Notre-Dame du Temple agrègent à l'Institut de pieuses Tertiaires qui deviennent très réellement leurs coopératrices et travaillent spécialement dans les retraites, où, avec les Sœurs, elles soignent directement les prêtres malades; elles peuvent être employées aussi, suivant leurs aptitudes, aux ouvrages divers exécutés par les Sœurs.

Les personnes désireuses de faire partie des Agrégées de Notre-Dame du Temple sont reçues avec bonheur. Elles doivent fournir de bons renseignements sur leur passé; généralement elles se recrutent parmi des Tertiaires de trente à quarante ans, célibataires ou même veuves, qui, n'étant pas appelées à la vie religieuse, ou ayant passé l'âge ordinaire d'admission, désirent cepen-